

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2009

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

GC/HA/NMT/LB/2009



Publication faite en conformité de l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'An deux mille neuf, le 2 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville du Pré Saint-Gervais régulièrement convoqué le 24 février 2009 s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard COSME, Maire.

Etaient présents :

M. Gérard COSME, Maire, Mme Martine LEGRAND (à partir de 20h12), M. Jean-Luc DECOBERT, M. Julien RENAULT, Mme Anna ANGELI, Mme Nicole REGNIER, M. Saïd SADAoui, Mme Joëlle MUTABESHA, M. Mathias OTT, M. Denis BAILLON, Adjoints au Maire.

M. Nicolas SOUDON, M. Edgard ABERLE, M. Charles AMARA, M. Georges INCERTI-FORMENTINI, Mme Gisèle BORSELLINO, Conseillers Municipaux Délégués.

Mme Laetitia DEKNUDT, Mme Corinne ATZORI, Mlle Marlène DOINE, M. Walter PINNA, Mme Monique GROS, M. Ali MOULAY, Mme Martine GANEM-COHEN (à partir de 19h48), Mme Elena ESTEVE, M. Arold JANDIA, Mme Martine BAUDAERT, M. Jean-Marc ROBINET, M. Didier HEROUARD, Mme Christine FRELAND, M. Raphaël SCIALOM, Mme Mariama LESCURE, M. Serge VOLKOFF (à partir de 20h08), Mme Catherine SIRE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et représentés :

Mme Martine LEGRAND (jusqu'à 20h12), Adjointe au Maire, représentée par Mme Laetitia DEKNUDT, Conseillère Municipale,

Mlle Anahi UBAL RETAMOZO, Conseillère Municipale, représentée par M Julien RENAULT, Adjoint au Maire,

M. Serge VOLKOFF (jusqu'à 20h08), Conseiller Municipal, représenté par Mme Catherine SIRE, Conseillère Municipale.

Etait absente :

Mme Martine GANEM-COHEN (jusqu'à 19h48)

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Le MAIRE ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h34 et procède à l'appel nominal.

Monsieur Le MAIRE propose de nommer Mme Martine BAUDAERT, Conseillère Municipale, dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2008

Monsieur Le MAIRE soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2008 à l'approbation de l'assemblée délibérante et invite les conseillers à faire part de leurs observations.

En l'absence d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.



TABLEAU DE PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

N° D'ORDRE	SUJET	NOM DU RAPPORTEUR
0	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2008	Gérard COSME
1	FINANCES / Débat d'Orientation Budgétaire	Gérard COSME
2	FINANCES / Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM OSICA du groupe SNI et signature d'une convention pour déterminer un contingent communal sur le parc de logements locatifs du 16 à 26 et 30 à 42 rue Carnot (Carnot est)	Mathias OTT
3	FINANCES / Demande de subvention à la Caisse d'Allocation Familiale de la Seine-Saint-Denis pour le financement des projets du fonds d'accompagnement du contrat Enfance Jeunesse	Nicole REGNIER
4	ADMINISTRATION GENERALE / Modification de la composition de la Commission Communale des Impôts Directs Locaux	Gérard COSME
5	DOMAINE COMMUNAL / Autorisation donnée au Maire ou son représentant de déposer un permis de démolir sur la parcelle cadastrée D n°96, sise 49, rue Danton	Gérard COSME
6	DOMAINE COMMUNAL / Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée section D n°96, sise 49, rue Danton en vue de la passation d'un bail à construction	Gérard COSME
7	DOMAINE COMMUNAL / Autorisation donnée au Maire de signer un bail à construction concernant la parcelle référencée D n°96 sise 49 rue Danton au bénéfice de « l'Association Vivre Ensemble nos Cultures au Pré » (AVEC) en vue de l'édification d'un immeuble	Gérard COSME
8	PERSONNEL / Délégation donnée au Centre Interdépartementale de Gestion de la Petite Couronne pour procéder à la consultation pour l'étude des garanties des risques statutaires	Laetitia DEKNUDT
9	MARCHES PUBLICS / Bilan des marchés publics 2008	Jean-Luc DECOBERT
10	POLITIQUE DE LA VILLE / Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative à la création du point d'accès au droit à l'Espace Citoyen du Pré Saint-Gervais	Mathias OTT
11	Décisions Prises en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales	Gérard COSME



1 - FINANCES / Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Gérard COSME

Mes chers collègues,

Ce premier point nous amène à évoquer l'acte essentiel d'une collectivité qui est la décision de son budget. Comme la loi le prévoit, et sur ce point je trouve les choses bien faites, notre conseil doit délibérer des orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Ce soir, il est donc question du budget 2009, que j'aurais l'honneur de vous présenter lors de notre prochaine séance du 30 mars. Ce moment privilégié nous donne l'occasion de dresser le bilan des actions menées, des investissements réalisés et des améliorations apportées au quotidien des gervaisiens au cours de 2008. Il est également celui du débat sur les projets que nous souhaitons mener, les choix auxquels nous devons procéder et les priorités que nous voulons nous donner pour 2009.

Avant d'illustrer l'action menée par la majorité municipale pour continuer à améliorer au quotidien la vie de tous les gervaisiens, pour une ville plus juste, plus solidaire et plus agréable pour tous, il convient de noter tout d'abord que les préparations budgétaires sont atypiques cette année. Et ce pour deux raisons. D'abord, parce qu'il s'agit du premier budget de la nouvelle majorité municipale issue des élections de mars 2008. Mais aussi, comme chacun le sait et le voit au quotidien, parce qu'il se présente dans un contexte financier, économique et social particulièrement douloureux. Nous ne pouvons pas alors ne pas évoquer les politiques publiques décidées au plan national. Je tiens à dénoncer l'action gouvernementale, socialement injuste et économiquement inadaptée face à la crise qui frappe si durement les français. Dans ses choix, le gouvernement n'épargne pas non plus les collectivités locales qui, ne l'oublions pas, rendent dans notre pays 75% des services publics.

I. Une politique gouvernementale socialement injuste et économiquement inadaptée face à la crise ... et qui n'épargne pas les collectivités locales

A. Une politique nationale injuste et inadaptée...

Comme le 29 janvier dernier, je suis certain que le 19 mars prochain, avec la même hauteur et la même vigueur, une grande majorité de français se mobilisera pour rejeter la politique nationale. Mais de cette façon, ils font bien plus que commenter les dernières annonces gouvernementales. Ils dénoncent les décisions prises par le Président de la République depuis son élection. Et parmi les premières, la plus injuste à mes yeux, la loi TEPA. Avec la mise en place du bouclier fiscal pour les plus riches et l'exonération des heures supplémentaires pour les entreprises, cela revient à donner à ceux qui possèdent déjà le plus. Puis a été annoncé le sauvetage des banques à coup de milliards, sortis on ne sait d'où puisque l'Etat est très fortement endetté, et ce sans que les PME n'en ressentent l'effet. Enfin, récemment, des mesures transitoires qui répartissent – qui saupoudrent - 2,6 milliards d'euros, et ce toujours pas en direction des salariés ! On notera bien que, pour les entreprises et les plus riches, les mesures sont définitives, alors qu'elles ne sont que temporaires pour tous les autres français ! La situation difficile, voir critique, de beaucoup de français, pourtant, nous la constatons tous les jours. Le pouvoir d'achat diminue, le chômage est reparti à la hausse. L'exclusion et les difficultés touchent un nombre de plus en plus grand de familles. Voilà la réalité ! Et elle justifierait des mesures en direction des salaires. Mais ce ne sont pas les choix du Président Sarkozy qui ne répond pas ainsi à la situation des français alors que depuis son élection, beaucoup de ressources ont pourtant été dépensées au profit des entreprises, des banques et des français les plus privilégiés...

B. Qui n'épargne pas les collectivités locales, pourtant premier rempart social

Dans ce contexte, j'avais eu l'occasion de vous le dire lors de mes vœux, les collectivités locales sont plus que jamais considérées comme le premier rempart social par nos concitoyens. Les chiffres de la fréquentation de nos services en la

matière montrent déjà la dégradation réelle pour les gervaisiennes et gervaisiens de leur capacité à assumer leurs besoins chaque jour. Conformément aux engagements que nous avons pris auprès de la population, et comme j'ai déjà pu le dire, il faut savoir faire des choix : le logement, l'emploi, l'aide financière aux familles etc. Les collectivités locales doivent faire face à des demandes toujours plus nombreuses dans ces domaines. Mais au-delà de cette situation, l'Etat leur donnent obligation d'assumer des missions toujours plus larges, leur transférant ainsi des dépenses supplémentaires et cela, sans qu'elles en perçoivent la juste contrepartie financière. Faire plus avec moins, voilà la politique que le gouvernement impose aux collectivités locales ! Les transferts de charges et de compétences se multiplient alors que le concours financier de l'Etat diminue.

Pour ce qui est des ressources que l'Etat verse aux collectivités, la loi de finances de 2009 s'inscrit dans la triste continuité de 2008. Pour la première fois, l'indexation de la dotation globale de fonctionnement ne tiendra plus compte de la croissance et l'Etat va lui appliquer le même régime qu'aux autres dépenses : une augmentation limitée à l'inflation. Pour notre préparation budgétaire, cela signifie que 2009 sera une année d'exception car, pour la première fois, notre collectivité touchera de la part de l'Etat des dotations d'un montant moins important que les années passées ! Cela représente au total une diminution de 110 000€ ! On sait déjà que cette évolution défavorable sera poursuivie en 2010 et 2011. Habituellement, lors de ces débats, vous nous entendiez sur l'absence ou le peu d'augmentation de dotations, avec un taux au mieux égal à l'inflation. Cette année – et je le répète avec gravité - elles baisseront !

Je ne commenterai pas l'annonce faite par Nicolas Sarkozy, sans aucune concertation préalable, de la suppression de la taxe professionnelle et qui est une atteinte de plus à l'autonomie des collectivités locales. On aura entendu qu'elle pourrait être remplacée par une taxe Carbone. En tout état de cause, j'espère que cette taxe qui était basée sur l'activité économique des entreprises ne soit pas remplacée demain par une taxe qui touche les ménages.

Dans le même temps qu'il enlève des ressources aux collectivités locales – et je ne cesserai de le rappeler - l'Etat leur en demande toujours plus ! Hier, par exemple, c'était le transfert de l'instruction des permis de construire qui nous a amené à recruter trois agents pour gérer les seuls dossiers de la ville. On peut parler également du recensement de la population ou du renforcement des procédures de marchés qui nous ont amené à renforcer nos équipes dans ces domaines. D'ailleurs, concernant la décision pour faire face à la crise de porter à 5 millions d'euros le seuil d'obligation pour les collectivités d'organiser des appels d'offre pour les travaux, je peux vous dire qu'au Pré Saint-Gervais nous continuerons à procéder, comme antérieurement, à l'examen des dépenses engagées en utilisant le principe des appels d'offre. Cela me semble être indispensable économiquement et sur le plan de la gestion.

Aujourd'hui, le gouvernement persiste. Par exemple, il y a peu de temps, le Préfet et les services du ministère de l'intérieur ont réunis les maires du département pour leur demander de prendre en charge l'instruction des passeports et cartes d'identité. Habituellement, les collectivités vérifiaient que les dossiers étaient complets puis les transmettaient aux services de l'Etat. Aujourd'hui, elles ont l'obligation de les instruire. Cela suppose, entre autres, du matériel pour prendre les empreintes et les photos d'identité, et à minima une demi heure de traitement par dossier ! A la question que je posais au Préfet, l'Etat nous répond : « mais Monsieur le Maire, ce sera compensé ». J'étais bien content de le savoir et j'ai donc demandé à quelle hauteur. La réponse a été « 3 000€ par an » ! Mais le Préfet a pu me rassurer en m'indiquant que c'était en débat au Parlement et que le montant serait peut être porté à 5 000€ par an... Et ce, alors que pour nous, cela engendre pratiquement l'embauche à terme d'un agent complémentaire et surtout beaucoup de formation pour nos personnels en place.

Je voudrais aussi parler, au-delà du débat politique de fond que cela pose, du Service Minimum d'Accueil. On nous demande d'organiser en cas de grève des fonctionnaires de l'Education Nationale la garde des enfants, et ce dans des conditions d'infaisabilité au regard de l'attention que nous portons à la qualité de leur accueil et de leur encadrement. Avec quel personnel, quelle qualification pour ces agents ? Des questions que l'Etat ne se pose pas ! Mais au-delà, ces personnels qui travailleront à ce service devront naturellement être rémunérés. Cela signifie donc un poids considérable de ces charges nouvelles pour les collectivités.

II - Le Pré, une ville solidaire et active avec des projets au service de tous

C'est dans ce contexte que la majorité municipale a du aborder la préparation budgétaire. Nous devons faire des choix et réaffirmer nos priorités, qui ne sont certes pas des préoccupations nouvelles mais qu'il est important de rappeler dans ces moments difficiles. Education, solidarité, qualité du cadre de vie. Une politique active au service de tous les gervaisiens, basée sur des principes de justice sociale, qui prend en compte des éléments essentiels aujourd'hui comme le développement durable, qui poursuit le travail de revitalisation économique, de soutien aux associations. Mais dans

les circonstances actuelles, notre ville possède un atout considérable, que la crise et les mesures gouvernementales n'étant pas à la hauteur des enjeux de notre société rendent encore plus visible. Pour la première année, nous pouvons afficher les bénéfices de notre gestion et de nos actions de redéveloppement économique au niveau des ressources budgétaires. Cela n'est pas le fruit du hasard mais le résultat d'une politique volontariste menée depuis plusieurs années.

A - Une gestion sérieuse et une politique de redynamisation économique au service des gervaisiens

Depuis toujours, notre ville a su s'adapter à un contexte financier difficile tout en développant et en améliorant les services rendus à la population. Il a fallu faire face aux restructurations industrielles et aux mutations économiques qui nous ont frappés depuis 15 ans. Il a fallu travailler au remplacement d'entreprises parmi les plus importantes de la ville. Il a fallu travailler au maintien, au renforcement et au renouvellement d'un tissu économique diversifié et adapté à la taille de notre commune. Aujourd'hui, la ville reçoit les premiers effets de cette politique volontariste.

Ainsi, c'est grâce à des projets qui ont suscité bon nombre de débats encore présents dans nos esprits. Je veux parler de l'implantation du groupe Orpéa avec ses deux établissements sanitaires, de la construction de l'immeuble Yvoire et de l'arrivée d'Hermès, de l'ouverture prochaine d'un Monoprix et d'une résidence hôtelière rue Sémanaz. Nous portons avec la même volonté politique notre projet pour le site Guitel qui représentera au moins 40% d'activité.

Deux chiffres pour illustrer le bénéfice financier que nous commençons à en tirer : les ressources dues à l'installation d'Orpéa sont de l'ordre de 250 000€, celles attendues pour la première année d'Yvoire de 300 000€. Demain ce seront de nouvelles avec Monoprix et la résidence hôtelière, et après-demain, sur le site Guitel, lorsque les projets d'implantation d'activités et de logements dont une part importante de logements sociaux pourront être réalisés après le contentieux mené par une association locale qui retarde l'opération et entraîne des frais importants pour la ville.

Ces opérations ont bien entendu été menées avec la ferme volonté politique de préserver la mixité de notre ville, entre activité et habitat, et au sein même de l'habitat entre accession à la propriété et logement social. La volonté de résister à la pression immobilière qui aurait conduit à laisser les promoteurs densifier la ville. La volonté aussi de générer des emplois pour les gervaisiens.

Mais ces premiers bénéfices sont aussi dus au choix qui a toujours été le nôtre - et qui le restera - d'une gestion rigoureuse basée sur deux principes :

- faire que chaque euro soit bien dépensé en gérant au plus juste ;
- avoir une vision pluriannuelle pour anticiper les évolutions et mieux préparer l'avenir en redynamisant le tissu économique.

C'est pourquoi aujourd'hui, nous pouvons aborder 2009 avec volonté et détermination mais aussi calme et sérénité. Car en effet, notre ville a été prévoyante en gérant sans risque l'argent public et est donc sereine face à la crise financière actuelle. Plus en détail, permettez-moi de vous donner quelques chiffres qui vous seront soumis le 30 mars prochain et qui illustrent mes propos :

- Concernant notre dette qui reste limitée, à taux réduit et sans aucun emprunt toxique. L'endettement est de 9 millions d'euros pour un budget de fonctionnement annuel de 22 millions, soit un taux de 40% - niveau particulièrement bas par rapport aux collectivités de notre strate. Le taux d'intérêt moyen des emprunts est de 4,18% et aucun de ces taux n'est indexé sur des valeurs à risque. Pour 7 millions d'euros, le taux d'intérêt est fixe et pour les deux millions restants, il est indexé sur celui du livret A !
- pour la 15ème année consécutive, nous proposerons de ne pas augmenter les taux d'imposition locale ; ainsi, chacun peut constater que le taux de sa taxe d'habitation n'a pas bougé depuis 1995 : 12,78%. Il en est de même pour le taux des autres taxes locales, foncière et professionnelle.

Et vous remarquerez que, depuis 15 ans, cela n'a pas empêché la majorité de porter des projets nouveaux, en augmentant le nombre et la qualité des services proposés à la population sans augmenter les taux communaux des impôts locaux. Elle poursuivra cette approche. Je suis intimement convaincu que la reconnaissance des services publics dans notre société - auxquels nous sommes ici très nombreux à être fortement attachés - passe d'abord et avant tout par leur reconnaissance par la population. Cela suppose naturellement qu'ils soient des services attendus par cette population. On le sait, la société bouge, évolue, les besoins changent et donc la demande de services publics évoluent aussi. Il nous faut donc accompagner cette évolution, y répondre, tout en maîtrisant les moyens qui sont les nôtres et qui ne sont pas extensibles.

La gestion sérieuse et juste ainsi que la politique de redynamisation économique nous permettent donc aujourd'hui de réaliser de nouveaux projets sans en faire peser le coût sur la population dans une période où la priorité doit être à la défense du pouvoir d'achat et non à l'augmentation des taux des impôts locaux comme l'Etat pousse beaucoup de collectivités à le faire.

B - Des projets ambitieux pour le Pré qui s'inscrivent dans le cadre d'une politique offensive

Les lignes budgétaires dont nous déciderons le 30 mars prochain illustreront les projets que nous souhaitons porter pour cette nouvelle année.

Il s'agira d'abord de consolider et de poursuivre des actions déjà prises. Cela conduirait notamment à :

- Réaliser des recrutements dans les domaines prioritaires définis par la majorité municipale. Aux services techniques pour mettre en œuvre les projets d'investissement et renforcer la lutte contre le logement insalubre ou valoriser le développement durable ; à la voirie pour accroître la propreté de la ville ;
- Consolider le périmètre des recettes locales par une politique visant à attirer de nouvelles entreprises sur la commune ;
- Poursuivre l'entretien et la rénovation du patrimoine municipal en l'adaptant aux nouvelles normes et en privilégiant le développement durable et écologique : un ingénieur-architecte sera en charge de cette priorité ;
- Améliorer le cadre de vie en luttant contre l'insalubrité, en agissant pour une ville écologique, sûre, propre, fleurie et agréable ;
- Renforcer les interventions sociales de la ville, au sein du nouveau « pôle social », ouvert rue Emile Augier, pour permettre de mieux assurer la solidarité.

Des actions nouvelles, inscrites dans le programme municipal présenté à la population lors des dernières élections municipales, seront également proposées :

- Adopter et mettre en œuvre le plan local d'urbanisme débattu en 2008, projet plein de souffle et ambitieux ;
- Lutter contre l'habitat indigne, réduire l'insalubrité. Avec le recrutement d'un ingénieur en charge de ce dossier et de l'élaboration d'une politique de l'habitat, sera aussi engagée en cours d'année une étude visant à déterminer les outils les plus adaptés pour améliorer la situation du logement au Pré Saint-Gervais (Programme Local de l'Habitat, Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain etc.);
- Entretien, moderniser, développer les équipements municipaux, les infrastructures, les réseaux d'assainissement et de communication : un poste d'ingénieur infrastructure sera inscrit au budget ;
- Moderniser les services rendus à la population via le site internet. Demain, chaque gervaisien devrait pouvoir avoir une information à jour et interactive sur le site de la ville. L'accueil numérique sera développé afin de simplifier les démarches administratives de la population (extraits de naissance, certificats divers, etc.) ;

Les exemples sont nombreux. Entre autres, il s'agira de prendre en compte les problèmes de tranquillité rencontrés par les gervaisiens et sur leur ressenti, en renforçant le service des agents de surveillance de la voie publique (ASVP). En outre, 2009 sera une année de transition dans différents domaines dans la mesure où nous devons faire appel à des compétences extérieures pour nous accompagner dans nos réflexions et mieux évaluer nos choix. Ainsi, en matière de développement durable, il nous faudra prendre des décisions et trouver les moyens d'action, notamment grâce aux études confiées à des entreprises spécialisées. En matière de culture également puisque nous continuerons de proposer un large éventail d'activités tout en prenant un double engagement. Tout d'abord, le lancement d'une étude pour l'aménagement d'un lieu culturel. Nous devons arrêter nos choix sur son emplacement, ses aménagements. Il faudra également voter des crédits pour un meilleur équipement du bas du marché afin de mieux accueillir les « samedis chavirés ».

Avec cette même volonté de s'appuyer sur des spécialistes et de bénéficier d'un regard différent, nous serons accompagnés pour les aménagements de voirie : la rue Francisco Ferrer, l'espace de la Poste. Des travaux sont déjà engagés par l'ODHLM et France Habitation. Sur cet axe allant de Pantin jusqu'au carrefour de l'hôtel Wilson - à la Porte des Lilas - nous devons avoir une grande cohérence urbaine car ce sont des secteurs essentiels pour notre ville. Nous vous proposerons donc des inscriptions budgétaires pour nous accompagner dans ces démarches.

Je souhaiterais finir en évoquant deux dossiers particuliers. Le premier, en matière d'éducation, est la mise en place d'un portail scolaire dont l'étude a déjà été engagée. Nous avons eu les premiers rendus. Il nous faut maintenant travailler avec tous les partenaires de l'éducation pour affiner ce projet. Le second concerne le travail que nous avons engagé en matière de santé publique et que nous devons poursuivre. Ainsi, suite au diagnostic rendu par « l'Atelier Santé Ville », un ensemble d'actions seront proposées, en obtenant le soutien du Groupement Régional de Santé Publique (GRSP). Ce sera par exemple la lutte contre les addictions des collégiens, contre le risque d'obésité, l'information pour une meilleure couverture sociale maladie, l'animation du réseau de professionnels de la santé. Pour accompagner le développement de cette politique, un recrutement de coordinateur sera effectué par le CCAS.

Ainsi, les orientations budgétaires de l'année 2009 s'inscrivent dans le prolongement des années précédentes avec deux éléments forts. D'une part, la ville commence à tirer les fruits de son action en matière de politique de redynamisation économique. D'autre part, la majorité municipale met en œuvre le programme qu'elle a présenté à la population en 2008 avec, au delà des priorités constantes - politique scolaire, soutien à l'épanouissement des enfants et des adultes, solidarité, amélioration du cadre de vie -, des points forts comme la lutte contre l'habitat insalubre et le développement durable.

Voilà ce que j'avais à cœur de vous dire dans le cadre de cette préparation budgétaire. Ce sont des propositions. Nous avons un moment privilégié pour débattre. Et je souhaite que le débat vive, que des expressions différentes existent et que nous puissions confronter nos points de vue. Voici l'ambition qui est la notre ce soir, au service des gervaisiennes et des gervaisiens.

ANNEXE A :

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Estimation des recettes 2009

A ce stade de la préparation budgétaire, les recettes 2009 sont estimées à 23,1 M€ contre 22,7 M€ en 2008, soit une progression globale de 0,4 M€, (+ 1.7%). Cette estimation conjugue deux éléments principaux de sens contraire, avec d'une part **une croissance du produit fiscal, alors que les taux d'imposition restent inchangés**, et d'autre part **une diminution des dotations de l'Etat**.

Le poids des recettes 2009 est estimé comme suit :

Recettes	2009	%
Impôts locaux	10 317	45%
Dotations de l'état	7 428	32%
Autres taxes	2 800	12%
Subventions CAF, région, département	1 240	5%
Prestations servies aux habitants	1 130	5%
Produits divers	192	1%
TOTAL	23 107	100%

S'il fallait illustrer la politique de désengagement de l'Etat, l'évolution des données ci-dessus est significative :

- les impôts locaux pèsent désormais pour 45 % dans le total des recettes, contre 42% en 2008 ;
- la part des dotations et allocations compensatrices de l'état passe de 37% en 2008 à 32 % en 2009.

Grâce au travail de revitalisation du tissu économique engagé il y a maintenant plusieurs années pour faire face au départ d'entreprises importantes, la taxe professionnelle progresse, de façon notable, après deux années de stagnation.

- **Les recettes fiscales**

Des taux communaux identiques depuis 15 ans :

Pour la 15ème année consécutive, le taux communal des impôts locaux sera le même. Ainsi, pour 2009, le taux d'imposition de la taxe d'habitation restera fixé à 12,78% taux inchangé depuis 1995.

Il en va de même en ce qui concerne les autres taxes locales auxquelles cette politique de « gel des taux d'imposition » est appliquée avec la même constance.

Ainsi, lorsque la crise frappe durement, cette politique municipale permet de ne pas accentuer la pression fiscale sur les gervaisiens. L'objectif est double : préserver le pouvoir d'achat des habitants d'une part, et limiter la charge fiscale qui pèse sur l'ensemble des acteurs économiques gervaisiens d'autre part, tels les artisans, commerçants, professions libérales et entreprises.

Evolution prévue des 4 taxes communales (en K€):

TAXES	Taux	Produits 2008	Prévisions 2009	ECARTS	EVO %
Taxe d'habitation	12.78%	2 900	2 972	+ 72	+2.5%
Taxe foncière B	26.94%	5 243	5 540	+ 297	+5.7%
Taxe foncière NB	44.90%	9	7	- 2	NS
Taxe professionnelle	27.28%	1 657	1 805	+ 148	+8.9%

Les autres taxes (Electricité, droits de mutation et divers taxes) sont estimées en légère baisse sur l'année 2009.

- **Les dotations de l'Etat**

Elles diminuent globalement de – 1.2%, soit – 110 K€ en valeur.

Ce rétrécissement provient principalement d'une baisse de **20% des allocations compensatrices (- 125K€ d'une année à l'autre)**. Cette tendance s'accroîtra dans les prochaines années.

Ce manque de recettes est compensé partiellement par l'évolution de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), qui bénéficie des résultats du recensement pour lequel l'INSEE dénombre une population de 17 336 gervaisiens au 1er janvier 2009 contre 16 609 précédemment.

- **Les prestations servies aux habitants**

La majorité municipale limite chaque année l'augmentation de la participation des habitants aux différents services au taux de l'inflation.

De tout ce qui précède, les données définitives ne seront pas connues avant la fin mars. Aussi, le Budget Primitif sera établi selon un principe de prudence, mais la commune se réserve d'apporter, comme chaque année, toute évolution favorable lors du vote du Budget Supplémentaire.

M. SCIALOM :

Monsieur le maire, chers collègues. Ce soir, le débat d'orientation budgétaire nous fait entrer dans une phase cruciale de la vie démocratique de notre commune. Jusqu'au vote du budget en mars prochain, nous dessinerons les contours de ce que sera la politique municipale pour 2009.

Tout comme vous, je partage votre inquiétude concernant le désengagement progressif de l'Etat avec une multiplication des tâches qui incombent à une commune, avec dans certains cas la mise en danger pour les plus jeunes. De plus, je note que votre priorité serait l'éducation, la solidarité et la qualité du cadre de vie.

Dans votre bilan, vous mettez en valeur l'arrivée du groupe Orpéa avec ses deux établissements sanitaires, la construction de l'immeuble Yvoire et l'implantation de la maison Hermès au Pré, l'ouverture prochaine d'un Monoprix et d'une résidence hôtelière rue Sémanaz et d'activité sur le site de l'usine Guitel. Pourtant, je n'en vois pas le résultat concret sur l'emploi des gervaisiens (ou la naissance de vocation), notamment Hermès qui, si je m'y abuse n'a pas recruté, mais à juste déplacé son personnel. Tenez-vous compte de la concurrence des immeubles de bureau en construction sur la Porte des Lilas ? Je crains, aussi, que l'arrivée en masse d'entreprises et donc la revitalisation de notre centre ville ne se fasse pas aussi facilement que vous pensez. En effet, même si la taxe professionnelle et la taxe foncière restent constantes ; il faut rappeler que ce sont les plus hautes de tout le département et sont bien au dessus de la moyenne de la Seine Saint Denis. Sauf diminution de votre part, je ne vois pas d'autre levier incitatif.

Peut-être, aurait-il été aussi très intéressant pour la municipalité d'inciter les gervaisiens à créer leur propre structure, ce qui aurait été aussi une solution pour contrebalancer la crise et le nombre de chômeurs, voir sortir du cercle vicieux d'un parcours professionnel mal adapté. Je pense, notamment, au développement de microprojet que vous auriez pu financer par une politique de microcrédit.

Enfin, concernant le cadre de vie, je suis satisfait de lire que vous avez pour préoccupation la lutte contre l'habitat indigne, la réduction de l'insalubrité par l'intermédiaire du recrutement d'une personne, ainsi que qu'une étude visant à améliorer le logement dans la commune. Puisque le département compte entre 10 000 et 40 000 logements indignes pour un parc de 370 000. Mais, je suis déçu de ne pas voir un développement concernant des projets conduisant le Pré à adapter son territoire à la situation du handicap, comme le prévoit la loi du 11 février 2005, et que nous avons prévu en avril dernier, de concrétiser cette année. Pour illustrer mes propos, je peux vous parler de cette femme en fauteuil roulant qui, à la hauteur du 103/105 avenue du Belvédère, a dû descendre sur la route, gênée par les arbres, et rouler en contre-sens.

Mme SIRE :

Comme vous le précisez, le débat d'orientation budgétaire doit intervenir dans la période de 2 mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat a été voulu par le législateur pour contribuer à accroître la participation des conseillers municipaux à la préparation du budget. Le budget primitif devant être voté avant la fin du mois de mars, le calendrier réalisé par la commune nous montre, encore une fois cette année, qu'une seule chose est appliquée au Pré : du formalisme, rien que du formalisme. Et vous avez l'aplomb d'écrire et de dire « cette période est également celle du débat que nous souhaitons mener, les choix auxquels nous devons procéder et les priorités que nous voulons donner à cette nouvelle année ». Si les lecteurs éventuels de ce texte savaient que la période du débat s'ouvre à 19h37 pour s'achever dans une heure environ pour discuter des choix qui feront leur vie dans les mois et les années à venir !

Aujourd'hui, comme il en a été les années passées, la participation des conseillers municipaux à l'élaboration du budget se résumera à une prise de connaissance de projets élaborés entre quelques-uns que vous demanderez à l'assemblée ici présente de valider, comme une simple chambre d'enregistrement. En effet, à l'heure qu'il est, il n'est évidemment plus question pour vous de revenir sur les choix que vous avez effectués. Alors, puisque l'important semble d'aller vite, de s'épargner la complication d'un débat, avec les éventuelles contradictions qui auraient pu s'ensuivre, nous avons une question en conclusion de ce premier constat : de quels moyens la direction municipale considère-t-elle s'être dotée pour dynamiser un débat démocratique sur ses projets pour l'année ?

Sans élément précis, sans bilan détaillé, sans donnée sur les évolutions du Pré, nous ne pouvons que vous questionner sur votre texte et vous interroger sur des points précis. Par exemple, vous affichez le principe d'une « vision pluriannuelle » pour la dynamisation du tissu économique : comment et quand les élus, et plus généralement les gervaisiens, sont-ils ou seront-ils associés à l'élaboration de cette « vision », et au suivi de sa mise en œuvre ? Page 5 du document, 2e paragraphe, vous indiquez que « d'autres travaux seront le point de départ d'investissements et de réalisations qui concerneront l'année 2010 ». De quels travaux est-il question ? Vous en avez évoqués quelques uns. Mais en dehors des travaux de voirie et les questions d'accompagnement à la santé, nous ignorons les autres. Enfin, un des objectifs affichés est celui de renforcer la lutte contre le logement insalubre et de valoriser le développement durable. A ce sujet, pourriez-vous nous donner le bilan des 62 000 € mentionnés lors du conseil municipal du 14 avril 2008 qui devaient permettre de traiter une trentaine de dossiers d'insalubrité ? Pour finir, que dire de cette politique par allers – retours, alors que nous avons, en son temps, dénoncé votre décision de ne pas renouveler l'OPAH et que vous envisagez aujourd'hui de reprendre après l'avoir interrompu un bon nombre d'années.

Une dernière question. L'ingénieur architecte en charge de la priorité « poursuivre l'entretien et la rénovation du patrimoine municipal en l'adaptant aux nouvelles normes et en privilégiant le développement durable et écologique »,

l'ingénieur chargé de « la lutte contre l'insalubrité et l'élaboration d'une politique de l'habitat », et celui pour « entretenir, moderniser, développer les équipements municipaux, les infrastructures, les réseaux d'assainissement et de communication » sont ils trois personnes différentes ou une même personne réunissant les trois chapeaux?

Enfin, vous affirmez « continuer de proposer un large éventail d'activités dans les domaines culturels et sportifs » et indiquez que « une étude sera lancée pour l'aménagement d'un lieu culturel et dans cette attente, le bas du marché sera aménagé pour mieux accueillir les samedis chavirés ». Le large éventail est à inscrire grâce au concours et à la patience de ceux des personnels de la ville qui se dévouent et en font plus que ce qui leur est simplement demandé pour que ça tourne, des bénévoles. Que dire de la gestion malheureuse de l'histoire de l'association du tennis du Pré... Et si les samedis chavirés sont une belle idée, surtout dans un bas du marché aménagé, cet endroit nécessite un investissement. Ce sera tout pour les questions.

Mme DEKNUDT :

Monsieur le Maire, Chers collègues. Je voudrais à mon tour prendre la parole pour évoquer ce moment important qu'est le débat d'orientation budgétaire pour une collectivité comme la notre. Pour une partie d'entre nous, il s'agit du premier budget que nous allons voter, en cette première année de la nouvelle mandature. Le groupe des élus socialistes, personnalités et radicaux que je préside, prépare ce budget depuis quelques temps déjà avec le groupe communiste et apparentés qui forment la majorité municipale. Je ne reviendrai pas sur les propos que vient de tenir Gérard Cosme concernant les orientations que nous proposons pour l'année 2009, puisque nous les avons discutées ensemble. En revanche, je souhaiterais à mon tour insister sur le contexte dans lequel s'élabore ce budget. Un contexte politique et économique très inquiétant.

Nous avons été élus peu avant que Nicolas Sarkozy ne souffle la première bougie de son mandat. Nous aurions souhaité qu'à l'occasion de ces élections municipales, théâtre de l'effondrement spectaculaire de la droite parlementaire, le président prît de bonnes résolutions. Malheureusement, l'année qui vient de s'écouler, ainsi que les perspectives qui s'offrent à nous pour 2009, ont réduit nos maigres espoirs à néant : 2008 fut synonyme de politique économique désastreuse, d'endettement incontrôlé de l'Etat, et de casse sociale sans précédent. L'année 2008 a marqué l'échec cuisant du libéralisme absolu et des dérégulations sauvages : la crise économique et financière consécutive témoigne de l'inadaptation du système. Mais face à la faillite des marchés financiers, les tenants de l'orthodoxie budgétaires, ceux-là mêmes qui prétendent ne pouvoir consentir aucun transfert financier aux collectivités locales, ont davantage vidé les caisses de l'Etat pour pallier de manière conjoncturelle, et sans aucune contrepartie, l'inconstance des marchés financiers. Face à la gabegie bancaire, les coupes dans les dotations allouées aux collectivités locales sont d'autant plus scandaleuses. La loi de finances de 2009 impose aux collectivités locales un régime sec. Certes, une partie des dotations sont maintenues ou augmentent faiblement. Mais, par ailleurs, la participation de l'Etat est obérée par une chute spectaculaire des compensations autrefois accordées. Un gouvernement qui a dépensé en 2008 plus de 400 millions d'euros dans la loi appelée « bouclier fiscal », accordé 65 milliards d'euros aux banques, et octroyé 320 milliards d'euros pour garantir les prêts interbancaires doit désormais freiner sa générosité. Comme toujours, la droite considère que la maîtrise des dépenses constitue le seul levier de l'action publique : la réduction drastique des crédits budgétaires et des dotations allouées aux collectivités locales sonne comme l'abandon total par l'Etat du volet « recettes », pourtant indispensable à la mise en œuvre d'un plan de relance efficace. Il va de soi que l'essentiel des efforts de la réduction de la dépense publique (les deux tiers) devra être supporté par les collectivités, au risque de ralentir les investissements publics et de mettre en péril les nombreux emplois maintenus par lesdites collectivités. L'Etat ne semble malheureusement considérer les collectivités territoriales que comme de modestes variables d'ajustement de son budget. Le début d'année 2009 n'a pas vu d'amélioration se profiler : les derniers chiffres du chômage montrent une progression sans précédent dans notre pays. Dans notre région, 12 000 demandeurs d'emplois en plus au mois de janvier. Notre département lui a le triste record du plus fort taux de chômage de la région avec 9.2% (contre 6.5 pour la région).

Les Français souffrent. Le pouvoir d'achat de nos concitoyens baisse dangereusement : la stagnation des salaires conjuguée à la hausse des prix des denrées alimentaires enfonce les familles modestes dans des situations précaires. Au Pré Saint-Gervais, le nombre de bénéficiaires du RMI s'élevait à 533 fin décembre 2008. Le chômage n'a de cesse de progresser. Dans notre commune, 935 personnes étaient recensées comme demandeurs d'emploi en décembre 2008, parmi lesquelles 262 ne touchaient pas d'indemnités. La mobilisation inédite du 29 janvier dernier, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, illustre le mal-être des Français et risque d'entraîner une crise sociale majeure, dont les premiers échos nous viennent d'outre-mer.

Nous nous refusons pourtant au fatalisme et à la sinistrose ambiante. Nous souhaitons appliquer les choix politiques que nous avons mis en avant durant la campagne des élections municipales de 2008. Ce premier budget est donc un acte

éminemment politique dans les choix qui ont été évoqués précédemment par Gérard Cosme, et nous le revendiquons en tant que tel.

M. HEROUARD :

A chaque débat d'orientation budgétaire, nous entendons les mêmes propos. En substance : la majorité municipale est parfaite, et même plus que parfaite, l'état de droite est défaillant. Vos orientations pour 2009 sont dans la même veine.

Précédemment, nous intervenions tantôt avec humour, tantôt avec colère, et régulièrement avec sérieux. Aujourd'hui, nous n'aspérons qu'à passer au point suivant le plus rapidement possible car, si nous contestons vos orientations, nous allons devoir supporter une ou plusieurs réponses avec les mêmes mots, les mêmes poncifs, la même autosatisfaction quant aux choix de la majorité en place.

Nous nous contenterons donc de vous préciser, mais c'est sûrement déjà de trop, que nous aurions d'autres priorités, que nous serions moins geignards et que nos orientations seraient sûrement plus dynamiques.

M. OTT :

Avant de répondre précisément mot sur la lutte contre l'insalubrité, je souhaiterais dire quelques mots suite aux interventions de Catherine SIRE et Didier HEROUARD. D'une part, chère Catherine, je ne sais pas si un jour nous trouverons enfin grâce à vos yeux tant il est difficile de vous satisfaire. D'un côté, quand on prend la peine d'organiser un débat, vous nous dites que finalement il ne sert pas à grand-chose car tout est déjà ficelé, organisé, à quelques uns. De l'autre côté, Monsieur le Maire prend la peine de vous proposer un document justement d'orientation budgétaire, donc un document de débat avec un certain nombre de priorités qui vous sont proposées. Et là, vous nous dites que ce document est trop général, que vous n'avez pas suffisamment d'élément pour vous interroger.... Donc je pense qu'il va être effectivement compliqué de vous satisfaire sur le plan de la méthode. J'aurais souhaité que le débat porte sur le fond, sur des propositions. Nous aurions souhaité entendre, de la part de M. HEROUARD et de l'opposition de droite comme du groupe d'opposition « A gauche autrement », des alternatives aux priorités que notre majorité propose. Malheureusement, c'est peut être quand on a plus rien à dire que le débat se limite à la méthode....

Pour parler du fond, concernant la lutte contre l'insalubrité, vous évoquiez le chiffre de 62 000€ voté en avril 2008. Je n'ai pas le souvenir de ce chiffre mais plutôt d'une somme de 40 000€ - ce n'est pas cela le plus important - qui avait été votée dans le cadre du CUCS, donc de la politique de la ville. Elle permettait, par l'intermédiaire de l'association partenaire HSD, d'accompagner une trentaine de dossiers. C'est-à-dire à la fois aider des locataires confrontés à des problématiques d'insalubrité mais aussi inciter les propriétaires à réaliser des travaux. Je pourrais tout à fait vous fournir dans le courant de la semaine un tableau présentant, logement par logement, la situation des familles, les opérations réalisées par HSD tant en accompagnement social qu'en réalisation de travaux. Plus généralement, vous constaterez - cela est très clairement indiqué dans le débat d'orientation proposé par Monsieur le Maire- que la lutte contre l'insalubrité sera une des grandes priorités de ce budget 2009. Il s'agit d'ailleurs d'une des grandes priorités de la mandature comme nous nous y engageons dans le programme que nous proposons lors des élections municipales. Sur ce premier budget, cela se traduira par la création d'un poste d'ingénieur, spécifiquement chargé de la lutte contre l'insalubrité, qui coordonnera l'ensemble des dispositifs que nous allons mettre en place et qui sont à discuter. Nous n'avons pas inscrit dans le marbre de ce document que nous allons faire telle chose et pour tel montant. Nous en discutons à l'occasion de ce débat. Ainsi ces dispositifs pourront être une OPAH, une RHI, un plan de résorption de l'habitat insalubre etc. Autant d'outils qui sont financés en partie par l'Etat mais aussi par d'autres collectivités comme le département, et qui nous permettront de lutter plus efficacement contre l'insalubrité. Tout en sachant bien sur qu'on ne réglera pas ce problème en une année budgétaire. C'est un effort que nous amorçons en 2009 et qui se prolongera sur toute la durée de ce mandat, pour parvenir à de vrais résultats.

Mme LESCURE :

Nous y arriverons bien un jour à se comprendre, puisque nous, nous n'abandonnerons pas... Quand nous disons que tout est déjà ficelé, nous indiquons que c'est un peu difficile. On reçoit un document - je ne sais plus quand exactement, mardi ou mercredi dernier - avec un texte qui est pratiquement mot pour mot, mis à part quelques aménagements de l'orateur, ce que Monsieur le Maire a dit tout à l'heure. Nous n'avons que ce document. Nous travaillons donc sur celui-ci puisque c'est la seule et unique base dont nous disposons, mis à part quelques éléments qu'on a pu avoir dans les commissions municipales. Et encore, on y a très peu d'information concernant l'élaboration du budget. Alors, quand Laetitia DEKNUDT dit que vous avez eu beaucoup de réunions pour le préparer, il s'agit bien de vous, majorité. Pour nous, le débat a commencé à 19H37 et se terminera dans peu de temps. Nous n'avons que ce moment là, sur l'unique base de ces cinq pages, pour travailler. Et c'est tout. Ce n'est quand même pas grand-chose. Nous sommes prêts à

discuter, à vous faire des contre-projets. Mais sur la base de ce document, c'est quand même difficile alors que vous savez très bien que, des contre-projets, nous en avons plein.

M. OTT :

C'est le moment !

M. LESCURE :

Catherine te répondra. Juste, au sujet des 62 000€ dont tu as l'air de douter, je te renvoie à ta réponse lors du Conseil Municipal du 14 avril 2008, concernant la lutte contre l'habitat insalubre. Tu parlais alors d'un financement de 42 000€ en ajoutant « qu'y seront ajoutés 20 000€ de crédits n'ayant pas pu être consommés l'an dernier. Je vous rappelle d'ailleurs que vous aviez accepté lors du précédent exercice de voter un financement de 45 000€ pour la lutte contre l'insalubrité. Nous atteindrons donc un montant final de 62 000€ afin d'agir sur cette priorité, et espérons ainsi pouvoir traiter une trentaine de dossiers d'insalubrité ». Nous demandons simplement des détails sur l'utilisation de ces 62 000€ annoncés.

Mme SIRE :

J'ajouterai simplement que la réponse à cette question n'est pas simplement pour me satisfaire. A mon avis, elle est plutôt pour satisfaire l'ensemble des conseillers municipaux qui doivent avoir un intérêt certain à savoir ce que l'on fait des budgets que nous votons. Donc, je pense que, avant de s'engager dans une politique contre l'insalubrité, il faudrait que nous sachions ce qu'on a fait de nos budgets jusqu'à présent. Par ailleurs, il me semble qu'en l'état de nos connaissances, dans un débat comme celui-ci, il nous paraît difficile de se positionner en faveur d'une forme de dispositif, OPAH ou autre. Puisque faudrait-il encore que nous en ayons discuté ensemble, qu'on ait pu présenter les avantages et inconvénients de chacun. Ce n'est pas dans un débat comme celui-ci que nous pouvons trancher ce genre de question. Et pourtant, elle engage la commune et ses habitants.

M. OTT :

Mais on ne vous demande pas de la trancher aujourd'hui ! On vous demande simplement de prendre part à un débat, donc de discuter et, éventuellement, de proposer des alternatives au fait qu'on mette en priorité budgétaire cette année la lutte contre l'habitat insalubre ! Personne ne vous dit aujourd'hui que nous aurons une OPAH ou un autre dispositif, ni pour quel montant exact. Vous avez la possibilité de proposer des alternatives dans ce cadre. Deuxièmement, la question sur l'utilisation des fonds publics en la matière était tout à fait pertinente. Je ne la conteste pas. Simplement, à un moment donné, nous savons tous très bien que ces actions contre l'insalubrité ne seront pas suffisantes et qu'il faudra qu'on ait un plan bien plus ambitieux. Quand on regarde d'autres villes dans le département qui ont mis de l'argent sur la table dans ce domaine, ce n'est ni 40 000 ou 60 000€, mais des sommes bien plus importantes.

M. LE MAIRE :

Je souhaiterais revenir sur plusieurs points, et d'abord répondre aux interrogations de M. SCIALOM. Sur la question de l'emploi, je vous rappellerai, de mémoire à quelques unités près, que l'arrivée du groupe Orpéa sur notre ville a représenté 120 emplois, dont 50% concernent des sequano-dyonisiens et pour 30% de ceux-ci des gervaisiens. Ces chiffres étant à ramener au moment de l'ouverture des établissements. Voilà une réalité. Concernant l'aide à la création d'entreprise, effectivement, je crois beaucoup à ces dispositifs. C'est la raison pour laquelle la ville est en contact avec un certain nombre de structures et associations, notamment départementales. Je pense ainsi à Initiative 93 qui, en collaboration avec la ville, reçoit des personnes souhaitant porter un projet de création d'entreprise et qui ont ainsi accès à une mission de conseil mais aussi à des prêts permettant de lancer les opérations.

Sur la question sempiternelle qui nous sépare avec « A gauche autrement » - l'approche, la méthode, la manière - encore une fois, je ne porte pas le même regard que vous sur cette situation. Je vous connais suffisamment pour savoir que les uns et les autres vous êtes riches de réflexion et en capacité à apporter des propositions. A aucun moment, je ne peux imaginer que vous découvriez, que vous ayez besoin de la lecture de ce document pour connaître les projets à venir tant ils sont dans les tuyaux. Si cette interrogation est aussi forte que cela, je vous invite à regarder ce que vous avez débattu et combattu au moment de l'élection municipale : le programme électoral que nous avons proposé à la population. Ici, nous ne faisons que de le mettre en application, en réaffirmant nos priorités et les engagements que nous avons pris. Quand j'entends les petites phrases qui se veulent assassines sur nos positions passées concernant l'OPAH, je vous réponds clairement : oui nous avons interrompu l'OPA. Mais pourquoi ? Parce que nous avons du faire face à un désengagement de l'état ! Ce sont des opérations qui ne peuvent s'engager que de manière partenariale. Comme tout projet porté en partenariat financier avec d'autres territoires de compétence, il est évident que, le jour où il y a défaillance de la part d'un des financeurs, la collectivité a légitimité pour se demander si elle a les possibilités ou non

de poursuivre cette opération. C'est cela et rien d'autre ! En dehors de notre volonté politique, il y a ici une question, qui d'ailleurs délimite souvent ce que vous êtes et ce que nous sommes, celle de la faisabilité. Vous nous dites « toujours plus, toujours plus ». On le sait ! Mais, nous, nous sommes une gauche de gestion et nous l'affirmons. Et c'est sûrement ce qui nous différencie profondément. Mais le débat est permanent. Vous savez, pour moi, les choses sont dites et claires. Ce n'est pas parce que le suffrage universel a voté et tranché en faveur d'une majorité que j'attends des uns ou des autres, de tous les gervaisiens, qu'ils renoncent à leurs propres convictions. Ce n'est surtout pas cela ! Ce serait tuer le débat ! Au contraire, continuons à débattre dans nos instances. Je porte cette volonté dans l'organisation même du Conseil Municipal avec la création des commissions, lieux où chaque élu peut aller chercher l'information dont il a besoin pour bâtir sa réflexion. Mais il n'y a pas l'instant « t » du débat d'orientation budgétaire qui soit pour tous ceux qui s'intéressent à notre ville celui de la découverte de ses problématiques. Je n'y crois pas ! Et je sais que vous êtes parfaitement investis et au cœur de ces réflexions là.

Mme LESCURE :

Je me ballade avec votre propositions, alors certes, pour un certain nombre, il n'y a pas de surprise puisqu'elles s'y retrouvent. Mais elles n'y sont pas toutes. Je prends un exemple au hasard - cela ne veut bien sur pas dire qu'il représente l'alternative pour nous, n'y voyez rien d'autre qu'un exemple – vous indiquez « poursuivre la revalorisation du marché et mettre en place une bourse des locaux ». Pourtant ce n'est pas ce pour quoi vous avez opté. Vous avez donc choisi et cela est normal puisque c'est à vous de le faire. Mais nous n'avons pas les éléments d'appréciation de ces choix. Vous les faites certainement parce que vous estimez par exemple que ce sont ceux sur lesquels vous pouvez faire aujourd'hui quelque chose ou ceux sur lesquels il y a le plus d'enjeux etc. Nous serions là où vous êtes, c'est cela que nous analyserions et que nous proposerions à l'ensemble du conseil. Nous souhaiterions donc simplement avoir ces éléments là, connaître les raisons. C'est tout.

M. le MAIRE :

J'entends bien tout cela mais je crois que Mathias OTT a très bien rappelé l'intérêt du débat de ce soir. Quand nous affirmons vouloir inscrire au budget 2009 des moyens pour la lutte contre l'insalubrité, cela ne signifie pas que nous avons fait les choix de la méthode de travail. Avec qui, sous quelles formes, OPAH ou pas OPAH etc. Tout cela reste parfaitement au débat et n'est pas arrêté ! D'autre part, il faut que les choses soient dites et clairement dites. Aujourd'hui, il y a une majorité municipale et des oppositions municipales. Il appartient à la majorité municipale de travailler en son sein pour réfléchir et élaborer des projets, de manière à pouvoir lors du moment crucial de la vie de la collectivité qu'est l'élaboration du budget exprimer ses positions. A partir du moment où nous les exposons, naturellement, le débat est relancé. D'où un certain nombre de questions que je pose. D'où l'invitation que je fais à toutes les oppositions municipales, et à travers nous aux gervaisiens, de s'inscrire dans ces discussions.

M. DECOBERT :

Je souhaiterais rappeler que nous sommes là dans un débat d'orientation budgétaire. Comme son nom l'indique, il trace une ligne en indiquant les priorités de la majorité municipale. Comme Monsieur le Maire l'a indiqué, cette année est particulière puisque, pour la première fois, nous tirons les fruits de la politique que nous avons développée au cours des années passées et que vous avez parfois contestée en matière de redynamisation du tissu économique. Il n'est donc pas inutile de rappeler aujourd'hui que, si nous sommes dans une situation moins mauvaise que celle d'autres collectivités, c'est parce que nous avons des recettes en augmentation. Et ces recettes ne sont pas dues au produit que nous verse l'état, bien au contraire, puisqu'il va globalement diminuer de 110 000€. Elles proviennent de l'accroissement du produit fiscal résultant des implantations de l'immeuble Yvoire et d'Orpéa, pour lesquelles nous avons eu des débats, des polémiques, lors du précédent mandat, puisque vous contestiez même l'action que nous menions pour implanter de nouvelles unités économiques sur notre territoire ! Or demain, il y aura aussi Monoprix et les 40% d'activités pour lesquelles nous nous sommes battus sur le site de Guitel. Ces éléments méritent d'être soulignés. Nous ne sommes pas dans cette situation par hasard mais grâce à la politique que nous avons menée dans le passé.

Concernant ces nouvelles orientations, et donc le volet « dépenses » du prochain budget, que disons-nous ? Premièrement, nous maintenons les priorités que nous avons déjà mises en avant en direction du scolaire, des enfants, de la solidarité, de l'amélioration du cadre de vie, de l'épanouissement de tous par le sport et la culture. A côté de cette continuité dans la politique que nous menons, nous développons des éléments nouveaux. Notamment en matière de lutte contre l'habitat insalubre et de développement durable, sujets qui étaient fortement inscrits dans notre programme municipal. Et nous profitons des quelques recettes supplémentaires que nous engrangeons en 2009 pour développer ces éléments là et faire en sortes qu'ils puissent devenir dans les années qui viennent des points importants dans notre

commune. Ainsi, concernant les emplois annoncés, il ne s'agira pas d'une personne s'occupant à la fois de tout, mais des postes que nous créons et qui permettront de mettre en œuvre ces politiques là.

L'objet d'un débat d'orientation budgétaire n'est pas de rentrer dans le détail mais d'indiquer ce que l'on souhaite faire. Nous disons que, cette année, nous avons des recettes qui sont le résultat de nos efforts passés et qui continueront à progresser dans les années qui viennent. Donc que nous poursuivrons notre action et mettrons l'accent sur des éléments nouveaux. Et, comme Monsieur le Maire l'a rappelé, c'est le moment de débattre de ces orientations. Peut être passons nous à côté d'une priorité importante que vous pourriez développer. Mais il ne suffit pas de dire que comme on fait la même chose tous les ans on ne fait rien. Mathias OTT l'a très bien dit, cela illustre peut être une absence de propositions derrière... En tous cas, vous connaissez les orientations que nous, nous proposons.

M. HEROUARD :

Concernant l'implantation d'Hermès sur l'immeuble Yvoire, les dernières informations que j'ai à ce sujet étaient qu'ils avaient demandé, le temps de peaufiner leurs travaux sur l'ilot « Augier – Hoche », un bail précaire de 24 mois.

M. LE MAIRE :

Non, la vérité est qu'ils ont signé un bail fixe de sept ans. Après, je ne vais pas vous apprendre qu'un bail peut être dénoncé. Mais enfin pourquoi le signer pour une durée fixe alors... Si on en croit les équipes locales d'Hermès, dans un premier temps, leur volonté de s'installer au Pré Saint-Gervais est liée à la nécessité de réaliser un certain nombre de travaux sur le site d'Hermès. Quant à la direction au plus haut niveau de la société, le discours est différent puisqu'ils pensent avoir besoin de ce site dans le cadre de leur développement international. Voilà les deux informations que j'ai à ce sujet. L'histoire nous dira.... Et il y a encore naturellement des locaux qui sont en voie de location et pour lesquels j'espère que les choses iront le plus vite possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

✓ Prend acte du débat d'orientation budgétaire de l'année 2009.

2 - FINANCES / Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM OSICA du groupe SNI et signature d'une convention pour déterminer un contingent communal sur le parc de logements locatifs du 16 à 26 et 30 à 42 rue Carnot (Carnot est)

Rapporteur : Mathias OTT

Il s'agit d'une délibération traditionnelle puisqu'il nous faut accorder notre garantie à l'emprunt souscrit par OSICA pour la réalisation d'une trentaine de logements sociaux sur le site Guitel, dont 7 pour lesquels la municipalité bénéficiera en échange d'une réservation.

Ainsi, la SA d'HLM OSICA sollicite la ville du Pré Saint-Gervais afin d'obtenir une garantie d'emprunt de 4 265 402,00 €, montant qu'elle souhaite souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Le coût total de l'opération s'élève à 7 570 887€. Ce prêt est destiné à financer la construction en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 34 logements « Résidence Carnot Est », situés du 16 au 26 et du 30 au 42 rue Carnot au Pré Saint-Gervais.

Le prêt qu'OSICA propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations se décompose comme suit :

Prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé Intermédiaire) :

- Durée : 40 ans
- Montant du prêt : 523 347,00 €
- Taux actuariel annuel : 3,11 %

Prêt PLAI Foncier :

- Durée : 50 ans
- Montant du prêt : 160 442,00 €

- Taux actuariel annuel : 3,11 %

Prêt PLS (Prêt Locatif Social):

- Durée : 30 ans
- Montant du prêt : 1 073 077,00 €
- Taux actuariel annuel : 4,44 %

Prêt PLS Foncier :

- Durée : 50 ans
- Montant du prêt : 356 564,00 €
- Taux actuariel annuel : 4,44 %

Prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social):

- Durée : 40 ans
- Montant du prêt : 1 647 039,00 €
- Taux annuel actuariel : 4,11 %

Prêt PLUS Foncier :

- Durée : 50 ans
- Montant du prêt : 504 933,00 €
- Taux actuariel annuel : 4,11 %

Les Caractéristiques des Prêts PLAI, PLAI Foncier, PLS, PLS Foncier, PLUS, PLUS Foncier, consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Echéances : annuelles,
- Durée du Préfinancement : 24 mois,
- Taux annuel de progressivité : 0 %,
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

La garantie de la ville du Pré Saint-Gervais est accordée pour la durée totale des prêts comme indiqués ci-dessus, à hauteur des sommes précisées ci-dessus, majorées des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville du Pré Saint-Gervais s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Comme la ville permet ainsi à la SA d'HLM OSICA de réaliser cette opération à des conditions financières d'emprunt avantageuses, il a été convenu qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, et comme condition substantielle de cette garantie, la ville bénéficiera notamment d'un droit de réservation pour un contingent communal de logements locatifs : Résidence Carnot Est / contingent mairie : 7 logements sur 34, parmi lesquels 1 logement PLAI (F3), 3 logements PLUS (F2, F3, F4) et 3 logements PLS (F2, F3, F4).

En outre, il est expressément stipulé que les versements qui seront ainsi effectués par la Ville en lieu et place de la SA d'HLM OSICA auront le caractère d'avances remboursables, et à ce titre auront le caractère de créance prise sur la SA d'HLM OSICA.

Dans le cas où la garantie viendrait à jouer, la SA d'HLM OSICA s'engage par avance à ce que la Ville puisse prendre hypothèque conventionnelle de premier rang aux frais de la SA d'HLM OSICA, sur l'immeuble « Résidence Carnot Est » édifié du 16 au 26 et du 30 au 42 rue Carnot au Pré Saint-Gervais.

Une convention qui finalisera cet accord doit être signée entre les deux parties.

M. LE MAIRE :

Y a-t-il des questions ? Sinon, je sou mets l'approbation au vote.

Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier ;

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 et 2298 du code civil,

Vu la séance du 29 janvier 2009 de la commission Finances, Service Public et intercommunalité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 33

Pour : 32

Contre : 1 (M. SCIALOM)

A LA MAJORITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ D'accorder sa garantie pour l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et dont les caractéristiques figurent ci-dessus ;
- ✓ De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant :
 - à intervenir à ce titre au contrat de prêt qui sera passé entre La SA d'HLM OSICA et la CDC ;
 - à signer la convention par laquelle la SA d'HLM OSICA accorde notamment à la ville le bénéfice d'un droit de réservation pour un contingent communal de 7 logements.

3 - FINANCES / Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour le financement des projets du fonds d'accompagnement du contrat Enfance Jeunesse

Rapporteur : Nicole REGNIER

La ville, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en faveur des jeunes, a créé une structure d'accueil destinée aux adolescents. Dans ce cadre elle souhaite améliorer le suivi des activités qui permettront de favoriser l'atteinte des objectifs contractualisés et souhaite également accroître l'attractivité de la structure d'accueil. C'est dans cette perspective que la ville a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis (CAF) pour l'octroi d'une subvention pour le financement de ces projets.

En l'espèce, il s'agit de doter la structure d'un ordinateur permettant aux animateurs d'assurer un meilleur accueil. En outre, il s'agit de développer, grâce à cette subvention les outils de communication destinés aux jeunes gervaisiens.

Ainsi, les financements attribués par la CAF constitueront une participation à ces dépenses de fonctionnement des services et équipements de la jeunesse.

L'intervention financière de la CAF est limité à 1400 euros TTC pour l'acquisition d'un équipement informatique de gestion et la formation à un logiciel de gestion pour les accueils jeunes.

En ce qui concerne la mise en œuvre d'actions d'informations, la limite de subvention s'élève à 1000 € TTC.

M. LE MAIRE :

Y a-t-il des questions ? Si non, je soumetts l'approbation au vote.

Vu le code général des collectivités locales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la lettre circulaire du 25 avril 2007 instituant le fond d'accompagnement du contrat enfance jeunesse qui vise à faciliter la mise en œuvre des contrats enfance jeunesse en vue de moderniser leurs outils de gestion et de développer les actions de communication en direction des familles,

Vu la décision de la commission d'action sociale de la CAF en date du 16 mai 2008,

Vu la séance du 29 janvier 2009 de la commission Finances, Service Public et intercommunalité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ D'approuver les termes de la convention de financement des projets du fond d'accompagnement du contrat enfance jeunesse ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

4 - ADMINISTRATION GENERALE / Modification de la composition de la Commission Communale des Impôts Directs Locaux

Rapporteur : Gérard COSME

Lors de sa séance du 14 avril 2008, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de 32 candidats (16 candidats titulaires et 16 candidats suppléants) en vue de constituer de droit la Commission Communale des Impôts Directs Locaux du Pré Saint-Gervais. Mais les services fiscaux nous ont fait remarqué que sa représentativité n'était pas pleinement effective au regard des textes en vigueur. Ils ont donc sollicité les services de la ville afin de compléter la liste déjà proposée par 8 noms de candidats assujettis à la taxe professionnelle, dont 4 n'habitent pas la commune.

Il vous ainsi demandé de prendre acte de la composition de la Commission Communal des Impôts Directs décidé par le directeur des Services Fiscaux de la Seine Saint-Denis comme ci-dessous indiqué :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Corinne ATZORI	Danielle ASSARAF
Emma OUERTANI	Soraya BENCHENNI
Nicolas SOUDON	Jean-Claude FOURNIER
Jean-Luc DECOBERT	Yves EUVREMER
Charles AMARA	Catherine SIRE-SABADO
Marie-Laurence DENIS	Agnès JOUANNE
Hervé PEJAUDIER	Philippe EIDEL
Elysabeth CONTI	Michel KHAUV

M. LE MAIRE :
Y a-t-il des observations ?

M. HEROUARD :
A la lecture de cette proposition, je n'ai absolument rien compris. On parle de 32 membres, 16 titulaires et 16 suppléants. Nous avons une liste avec éventuellement 8 noms de plus, j'imagine 4 titulaires et 4 suppléants, dont deux suppléants paieraient la taxe professionnelle mais ne seraient pas habitants de notre ville. Or dans ce tableau, je ne comprends pas car il n'y a que 8 commissaires par catégorie. Par rapport aux 32, voir aux 32 plus 8... Pourriez-vous m'expliquer cela ? Et de plus, certaines personnes sont donc sensées payer la taxe professionnelle mais nous ne les connaissons pas.

M. LE MAIRE :
Vous avez bien compris que tous les membres de la commission n'ont pas à être assujettis à la taxe professionnelle ? Il y a des élus et des personnes de la société civile. Nous avons un pouvoir de proposition au près des services des impôts qui retiennent in fine la liste. Toute la composition de la commission ne figure pas ici, il s'agit de la liste complémentaire correspondant aux attentes des services fiscaux. Est-ce plus clair ?

M. HEROUARD :
Non. Excusez-moi mais à priori nous devrions avoir 40 noms.

M. LE MAIRE :
Mais les services fiscaux ne nous ont pas demandé de revoir toute la composition de la commission mais seulement une partie. Nous soumettons donc une nouvelle liste qui se substituera à la partie qui ne répondait pas aux critères réglementaires.

Mme LESCURE :
Mais ceux qui sont ici sont les mêmes qu'avant.... Par exemple, Catherine SIRE y était déjà.

M. LE MAIRE :
Non, il y a des gens nouveaux. Cette modification ne concerne pas les élus. Si cela avait été le cas, la première chose que j'aurais fait bien entendu aurait été de vous en avertir. Rassurez vous, il n'y a pas à douter de cela en matière de démocratie...Par contre, il y a des noms nouveaux, comme Marie-Laurence DENIS, Hervé PEJAUDIER, Elysaabeth CONTI. Eux sont des membres nouveaux représentant la vie économique dans la nouvelle répartition demandée.

M. HEROUARD :
Je suis totalement confus. Au premier paragraphe, nous avons 32 personnes, au second, nous en avons 8 de plus, ce qui donne 40. Même si on sépare titulaires et suppléants, le compte n'y est pas. J'ai une liste avec les nouveaux avec 8 titulaires et 8 suppléants. Excusez-moi, mais si cela satisfait la majorité municipale, tant mieux, mais moi je reste sur ma faim.

M. LE MAIRE :
Puisque c'est ainsi, je reporte ce point à notre séance du 30 mars prochain.

5 - DOMAINE COMMUNAL / Autorisation donnée au Maire ou son représentant de déposer un permis de démolir sur la parcelle cadastrée D n°96, sise 49, rue Danton

Rapporteur : Gérard COSME

Dans ce dossier, nous souhaitons donner à la collectivité la possibilité de signer un bail avec l'Association Vivre Ensemble nos Cultures pour un terrain situé au 49 rue Danton. Sur cette parcelle, propriété de la ville, existe aujourd'hui une construction. Pour aller au bout de notre projet avec cette association, et permettre l'édification d'un immeuble à son usage, nous devons préalablement procéder à deux délibérations. La première consiste à accorder le permis de démolir les bâtiments existants, qui représentent une surface environ égale à 40 m². C'est ce que je vous propose de décider dans ce point 5 de l'ordre du jour. Nous devons ensuite procéder au déclassement de la parcelle avant que vous ne m'autorisiez à signer cette convention.

Pour l'instant, il s'agit donc d'autoriser le permis de démolir les bâtiments existants.

M. LE MAIRE :

Y a-t-il des observations ? Si non, nous pouvons procéder au vote.

Vu les articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.421-3, L.421-6, L.451-1 et suivants,

Vu la délibération n° 010/2007 qui autorise le maire à consentir à l'association A.V.E.C. (Association Vivre Ensemble nos Cultures) le dépôt d'un permis de construire sur la parcelle référencée section D N° 96 au cadastre,

Vu le dépôt du permis de construire n° 93 061 07 B0013, par l'association A.V.E.C., pour l'édification d'un immeuble à usage d'une association culturelle,

Vu la séance du 28 janvier 2009 de la commission Aménagement Urbain et Cadre de Vie,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à déposer une demande de permis de démolir sur la propriété communale référencée D n° 96 ;
- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ladite demande.

6 - DOMAINE COMMUNAL / Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée section D n°96, sise 49, rue Danton en vue de la passation d'un bail à construction

Rapporteur : Gérard COSME

Le terrain ci-dessus mentionné, d'une contenance de 356 m², possède les caractéristiques permettant la réalisation du projet de l'association A.V.E.C. (Association Vivre Ensemble nos Cultures), dans le respect des règles du Plan d'Occupation des Sols. Afin de permettre la réalisation du projet de l'Association, il est prévu de mettre à sa disposition ce terrain, à travers la réalisation d'un bail à construction.

Or, l'unité foncière sise 49, rue Danton destinée à être mise à disposition par bail à construction était précédemment utilisée par les services municipaux, en tant que serre, ce qui avait pour effet de l'intégrer dans le domaine public. La commune est donc tenue, préalablement à la signature du bail à construction, de procéder à la désaffectation et au déclassement de la parcelle sus-visée, afin de l'incorporer dans son domaine privé. Le transfert pourra dès lors être prononcé par arrêté du Maire.

Cette décision de déclassement est donc une nécessité absolue pour rendre cette parcelle affectable à la location dont nous parlons.

M. LE MAIRE :

Y a-t-il des observations ? Si non, nous pouvons procéder au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2241-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal n°10/2007 en date du 15 février 2007, autorisant l'association A.V.E.C. (Association Vivre Ensemble nos Cultures), à déposer un Permis de Construire sur la parcelle communale sise 49 rue Danton, cadastrée section D n°96,

Vu la séance du 28 janvier 2009 de la commission Aménagement Urbain et Cadre de Vie,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ De désaffecter et de déclasser la parcelle cadastrée section D n°96 sise 49, rue Danton ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté prononçant le transfert de la dite parcelle dans le domaine privé de la commune.

7 - DOMAINE COMMUNAL / Autorisation donnée au Maire de signer un bail à construction concernant la parcelle référencée D n°96 sise 49 rue Danton au bénéfice

de « l'Association Vivre Ensemble nos Cultures au Pré » (AVEC) en vue de l'édification d'un immeuble

Rapporteur : Gérard COSME

L'association A.V.E.C. (Association Vivre Ensemble nos Cultures au Pré Saint-Gervais), souhaite pouvoir réaliser sur le territoire communal un bâtiment lui permettant de poursuivre ses activités qui se déroulent actuellement rue Deltéral, site qui doit prochainement faire l'objet d'une démolition pour permettre l'aménagement de l'îlot 3 de la ZAC « Quartier Deltéral ».

Afin de permettre la réalisation de ce projet, la commune propose à l'association de lui consentir un bail à construction sur un terrain d'une superficie de 356 m² situé 49, rue Danton, pour une durée de 99 ans et sur la base du versement d'un loyer mensuel tel que défini selon l'estimation de France Domaine. Concernant ce loyer, j'avais communiqué aux présidents de groupe un montant qui n'était pas parfaitement exact. Il s'élèverait à 8 520€ par an, conformément aux textes en vigueur. Ces conditions sont acceptées par l'association.

M. LE MAIRE :

Y a-t-il des observations ?

M. HEROUARD :

Donc dans le délibéré n°5, nous rendons propre le terrain. Dans le n°6, nous le mettons dans une situation qui pourrait donner à la commune la possibilité de s'en dessaisir. On le reclasse. Donc ce reclassement peut effectivement permettre la passation d'un bail emphytéotique mais pourrait aussi très bien contenir une vente. N'est ce pas ?

M. LE MAIRE :

Oui, cela pourrait faire l'objet d'une vente.

M. HEROUARD :

Alors pourquoi prenons nous une disposition à 99 ans alors que je crois me souvenir que lors d'un dernier délibéré vous aviez dit que dans 99 ans vous auriez probablement d'autres préoccupations que celles de récupérer cela pour la commune ?

M. LE MAIRE :

Vous savez, quand on contractualise avec une association, il faut aussi le faire au regard de la demande de l'association. Ici c'est d'avoir un terrain à disposition sous forme d'un bail à construction.

M. HEROUARD :

Permettez-moi de continuer dans la même orientation. Donc il semblerait, à travers les annexes, que l'association a la capacité de construire un immeuble d'environ 800m² ?

M. LE MAIRE :

Le droit des sols concernant la parcelle autorise la construction de 800m². Je ne suis pas en mesure de vous dire avec exactitude - je n'ai pas à avoir des informations privilégiées de ce point de vue là - quelle est la capacité de l'association dans ce domaine.

M. HEROUARD :

D'accord. Sinon il y aurait pu avoir un très léger paradoxe entre l'impossibilité d'acquérir un terrain et la possibilité de construire 800m² au Pré Saint-Gervais. Mais là, on ne sait pas...

M. LE MAIRE : *Y a-t-il d'autres questions ? Si non, nous pouvons procéder au vote.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1311-2 et L1311-3,

Vu la délibération n° 010/2007 qui autorise le maire à consentir à l'association A.V.E.C. (Association Vivre Ensemble nos Cultures) le dépôt d'un permis de construire sur la parcelle référencée section D N° 96 au cadastre,

Vu la séance du 28 janvier 2009 de la commission Aménagement Urbain et Cadre de Vie,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Abstentions : 2 (M. HEROUARD, Mme FRELAND)

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ D'accepter de mettre à disposition de l'association A.V.E.C., la parcelle cadastrée section D n°96, d'une superficie de 356 m², sise 49, rue Danton, dans le cadre d'un bail à construction pour une durée de 99 ans ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à construction correspondant et tout document utile en cette affaire.

8 - PERSONNEL / Délégation donnée au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour procéder à la consultation pour l'étude des garanties des risques statutaires

Rapporteur : Georges INCERTI-FORMENTINI

Le contrat sur les risques statutaires, auquel la ville est adhérente, est souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (CIG). Il arrive à son terme le 31 décembre 2009.

La procédure de mise en concurrence qui couvrira les années 2010 à 2013 doit être engagée dès cette année, dans le respect du code des marchés publics.

Les risques statutaires se définissent comme l'assurance garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux de la ville (accident du travail, maladies professionnelles...).

Les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent, ces contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions statutaires.

Il ressort des contrats précédents souscrits avec le CIG des avantages en matière de garanties générales et des conditions tarifaires favorables liées à la mise en concurrence commune pour le compte des collectivités adhérentes.

Il est précisé que la consultation visée dans la présente délibération et les résultats de celle-ci n'oblige pas la ville à souscrire le contrat avec l'assureur sélectionné par le CIG.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ?

M. HEROUARD :

Cette consultation est elle gratuite ?

M. LE MAIRE :

Oui.

Y a-t-il d'autres questions ? Si non, nous pouvons procéder au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21 et L.2122-22,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application du 2^{me} alinéa de l'article 26 de la loi susvisée relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres interdépartementaux de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ De s'associer à la mis en concurrence organisé par le CIG de la petite couronne en vue de la conclusion d'un contrat d'assurances à adhésion facultatives couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires et agents publics, pour les années 2010 à 2013 ;
- ✓ De solliciter dans ce cadre l'étude des garanties suivantes pour tous les agents affiliés à la CNRACL : Accident du travail et maladies professionnelles, Congés de maladies ordinaires, Congé de longue maladie (CLM) et Congé de longue durée (CLD), Maternité Adoption ;
- ✓ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec le centre interdépartemental de gestion par laquelle sont définies les modalités de remboursement.

9 - MARCHES PUBLICS / Bilan des marchés publics 2008

Rapporteur : Jean-Luc DECOBERT

La réglementation nous oblige à communiquer tous les ans la liste des marchés publics passés par la ville. Comme vous le savez, nous avons pris l'habitude il y a de nombreuses années de mettre systématiquement en concurrence les entreprises et de passer, à chaque fois que cela est possible et utile, par des marchés publics. Vous avez en annexe cette liste pour l'année 2008.

M. LE MAIRE :

Il s'agit d'un point à porter à la connaissance du Conseil Municipal, il n'y a donc pas de vote. Y a-t-il des observations ?

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21,

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics et notamment l'article 133,

Vu l'arrêté du 27 mai 2004 pris en application de l'article 138 du Code des Marchés Publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les personnes publiques (en vigueur pour l'établissement de la liste des marchés conclus en 2008),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Prend acte de la passation des marchés dont la liste figure sur le tableau ci-dessous en annexe.

ANNEXE B :

MARCHES PUBLICS / Bilan des marchés publics 2008

➤ **Marché de travaux :**

Entre 50 000 € HT et 89 999 € HT		
<u>Objet du marché</u>	<u>Date du marché (notification)</u>	<u>Nom et adresse de l'attributaire</u>
<u>Marché relatif aux travaux d'entretien et de signalisation horizontale (marquage au sol) de la voirie de la ville du Pré Saint-Gervais</u>		
Lot n° 2 : Travaux de signalisation horizontale (marquage au sol) de la voirie et des cours d'école	24 octobre 2008	Société Parisign 39 rue Michelet 93170 Bagnolet

Entre 206 000€ HT et 999 999,99€ HT		
<u>Objet du marché</u>	<u>Date du marché (notification)</u>	<u>Nom et adresse de l'attributaire</u>
<u>Stade Léo LAGRANGE – marché relatif aux travaux d'aménagement d'un terrain de sport en revêtement synthétique</u>	19 mai 2008	S.A.S. Enviroport Chemin des Vignes 80094 AMIENS Cedex 3
<u>Marché relatif aux travaux d'entretien et de signalisation horizontale (marquage au sol) de la voirie de la ville du Pré Saint-Gervais</u>		
Lot n°1 : travaux d'entretien de la voirie	27 août 2008	Société Eiffage 48 rue Saint-Antoine 93100 Montreuil

Entre 1 000 000 € HT et 2 999 999,99 € HT		
<u>Objet du marché</u>	<u>Date du marché (notification)</u>	<u>Nom et adresse de l'attributaire</u>
SANS OBJET		

➤ **Marché de fournitures :**

Entre 4 000 € HT et 19 999 € HT		
<u>Objet du marché</u>	<u>Date du marché (notification)</u>	<u>Nom et adresse de l'attributaire</u>
Marché relatif à l'acquisition d'une solution logicielle pour la gestion cartographique des dossiers d'urbanisme de la ville du Pré Saint-Gervais.	29 décembre 2008	GEOSPHERE SAS 1 place de la Nation 57 950 MONTIGNY LES METZ

Entre 20 000 € HT et 49 999 € HT		
----------------------------------	--	--

<u>Objet du marché</u>	<u>Date du marché (notification)</u>	<u>Nom et adresse de l'attributaire</u>
Marché relatif à l'achat du papier destiné à la reprographie pour la ville et le CCAS du Pré Saint-Gervais		
Lot n°1 : acquisition de papier destiné à la reprographie	8 février 2008	INAPA 11 rue de la nacelle 91813 Corbeil Essonne
Lot n°2 : acquisition de papier spécifique	8 février 2008	INAPA 11 rue de la nacelle 91813 Corbeil Essonne
Marché relatif à l'achat de fournitures administratives et du papier destiné à la reprographie pour la ville et le centre communal d'action sociale du Pré Saint-Gervais		
Lot n°1 : acquisition de fournitures administratives	8 février 2008	ALTERBURO 3, rue des Lances 94537 Orly cedex
Marché de fourniture n°13/2008 relatif à l'acquisition d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables pour les besoins de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale du Pré Saint-Gervais.	23 mai 2008	DELL S.A. 1 rond point Benjamin Franklin 34 938 MONTPELLIER Cedex 9

Entre 50 000 € HT et 89 999 € HT		
<u>Objet du marché</u>	<u>Date du marché (notification)</u>	<u>Nom et adresse de l'attributaire</u>
SANS OBJET		

Entre 90 000 € HT et 205 999 € HT		
<u>Objet du marché</u>	<u>Date du marché (notification)</u>	<u>Nom et adresse de l'attributaire</u>
Marché relatif à la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration des enfants de la crèche du Belvédère et du multi-accueil «Le jardin d'Agate» de la ville du Pré Saint-Gervais.	28 octobre 2008	S.A.S. Office central de Restauration Scolaire Madame Isabelle Le Moulac 12 rue Louis Armand 77330 OZOIR LA FERRIERE
Marché relatif à l'acquisition d'une benne de collecte d'occasion des encombrants et ordures ménagères pour la ville du Pré Saint-Gervais	13 août 2008	SAS SAML 9/11 rue Gustave Eiffel 91351 Grigny

206 000 € HT et plus		
<u>Objet du marché</u>	<u>Date du marché (notification)</u>	<u>Nom et adresse de l'attributaire</u>
SANS OBJET		

➤ **Marché de services :**

Entre 4 000 € HT et 19 999 € HT		
<u>Objet du marché</u>	<u>Date du marché (notification)</u>	<u>Nom et adresse de l'attributaire</u>
Marché de service relatif à la vérification des systèmes de détection incendie et de désenfumage des bâtiments de la ville du Pré Saint-Gervais	14 novembre 2008	Société ERIS 10-12 rue Marat 94400 VITRY SUR SEINE
Marché de service relatif à la maintenance des installations de traitement d'air des bâtiments de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale du Pré Saint-Gervais	27 octobre 2008	SAS AIRCLIM 21 bis avenue Paul Langevin 93600 Aulnay-sous-bois
Marché, passé selon la procédure adaptée, relatif à une mission de conseil et d'assistance pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde de la ville du Pré Saint-Gervais.	13 août 2008	Agence MTD 298 avenue du club hippique 13090 Aix-en-Provence

Entre 20 000 € HT et 49 999 € HT		
<u>Objet du marché</u>	<u>Date du marché (notification)</u>	<u>Nom et adresse de l'attributaire</u>
Marché de service relatif à la maintenance des monte-charges et des ascenseurs des bâtiments de la ville et du CCAS du Pré Saint-Gervais	29 octobre 2008	Société KONE Centre d'affaires objectif 2 2 rue Louis Armand 92661 Asnières
Marché relatif à une mission d'assistance administrative et juridique au titre des compétences exercées en matière d'urbanisme et de droit public général (fonction publique, contrats publics, droit des collectivités locales...) pour les besoins de la ville du Pré Saint-Gervais.	31 octobre 2008	Cabinet Benesty Thaite Panassac associés 59 rue de l'ourcq 75019 PARIS
Marché relatif à la collecte des points d'apport de verre pour la ville du Pré Saint-Gervais	11 mars 2008	PATE SAS Chemin du meunier noir 02880 CROUY

Entre 50 000 € HT et 89 999 € HT		
<u>Objet du marché</u>	<u>Date du marché (notification)</u>	<u>Nom et adresse de l'attributaire</u>
<u>SANS OBJET</u>		

Entre 90 000 € HT et 205 999 € HT		
<u>Objet du marché</u>	<u>Date du marché (notification)</u>	<u>Nom et adresse de l'attributaire</u>
Marché, passé selon la procédure adaptée, relatif à l'organisation de séjours durant les vacances scolaires de l'été 2008 en faveur des enfants et adolescents des familles du Pré Saint-Gervais.		
Lot n°1 : séjour à la mer pour des enfants âgés de 6 à 12 ans	9 juillet 2008	Les compagnons des jours heureux 26 rue Jean Jaurès 78100 St Germain en Laye ; Ligue de l'enseignement du Val de Marne 88 rue Marcel Bourdarias 94142 ALFORTVILLE ; ODCVL Parc d'activités de la Roche 88007b Epinal
Lot n°2 : séjour thématique pour des enfants âgés de 6 à 12 ans	9 juillet 2008	Les compagnons des jours heureux 26 rue Jean Jaurès 78100 St Germain en Laye ; ODCVL Parc d'activités de la Roche 88007 Epinal
Lot n°3 : séjour de sport mécanique pour des enfants âgés de 6 à 12 ans	9 juillet 2008	Ligue de l'enseignement du Val de Marne 88 rue Marcel Bourdarias 94142 ALFORTVILLE
Lot n° 4 : séjour à la mer et multi-activités pour des enfants âgés de 12 à 17 ans	9 juillet 2008	Ligue de l'enseignement du Val de Marne 88 rue Marcel Bourdarias 94142 ALFORTVILLE ; ODCVL Parc d'activités de la Roche 88007 Epinal
Lot n°5 : séjour à l'étranger pour des enfants âgés de 12 à 17 ans	9 juillet 2008	VELS voyages 18 rue de Trévise 75009 Paris ; ODCVL Parc d'activités de la Roche 88007 Epinal

206 000 € HT et plus		
<u>Objet du marché</u>	<u>Date du marché (notification)</u>	<u>Nom et adresse de l'attributaire</u>
Marché d'assurances pour les besoins de la ville du Pré Saint-Gervais		
Lot n°2 : Responsabilité civile générale	4 août 2008	PNAS SARL 159 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS

Lot n°3 : Flotte automobile	4 août 2008	SMACL 141 Avenue Salvador Allende 79031 Niort cedex 9
Lot n° 4 : Protection juridique générale	4 août 2008	Sarre et Moselle 17 av Poincaré BP 80045 57401 Sarrebourg
Lot n°5 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus	4 août 2008	Société Aixoise de gestion d'assurances 1285 rue Ampère BP6032 Pôle d'activité Aix les Mille 13796 Aix en Provence cedex 3
Lot n°6 : Dommages aux objets d'art et / ou expositions	4 août 2008	Sarre et Moselle 17 av Poincaré BP 80045 57401 Sarrebourg

10 - POLITIQUE DE LA VILLE / Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative à la création du point d'accès au droit au Pré Saint-Gervais

Rapporteur : Mathias OTT

Il s'agit très formellement de créer un « *Point d'Accès au Droit* », c'est-à-dire des permanences qui ont lieu deux fois par mois par des juristes mis à disposition par le Tribunal de grande instance. Dans le cadre de la politique de la ville, nous avons pu obtenir un certain nombre de financements pour ce nouveau dispositif, qui viendra compléter les autres permanences existantes sur la ville. Je pense notamment à celle d'avocat.

Constatant les difficultés d'accès au droit éprouvées par nos administrés, notamment ceux des populations défavorisées des quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la commune a sollicité le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Seine Saint-Denis, afin qu'il attribue le label « *Point d'Accès au Droit* » et qu'il assure ces permanences juridiques gratuites. Dans sa séance du 9 juin 2008, le conseil d'administration du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Seine Saint-Denis a validé notre requête, permettant ainsi la prise en charge de cette permanence bi-mensuelle.

Nous avons procédé à une expérimentation sur la période d'octobre 2008 à décembre 2008. Durant ces 6 permanences, 30 gervaisiens ont été reçus. Cela nous a permis de constater qu'il y avait un réel besoin sur notre ville pour de l'information juridique de proximité, que ce soit sur la vie quotidienne, la vie familiale.

Le CDAD invite donc la Ville à formaliser cette collaboration par la signature d'une convention avec le Tribunal de grande instance portant sur trois ans. Cette dernière fixe les modalités de participation du CDAD et les moyens mis à disposition par la ville pour la réalisation des permanences.

M. LE MAIRE :

Y a-t-il des observations ?

Mme LESCURE :

Il s'agissait des consultations juridiques pour lesquelles il y avait un affichage ?

M. OTT :

Oui.

M. HEROUARD :

Mais antérieurement, cet affichage, qui pour moi était rue André Joineau, indiquait un bureau où on pouvait effectivement consulter. Ne s'agissait il pas des mêmes consultations ou est ce les mêmes qui reprennent dans un autre lieu ?

M. OTT :

Je comprends votre doute parce que les choses sont en train d'évoluer. Cela s'est fait à l'espace citoyen. On va aujourd'hui le faire provisoirement à la Maison des Associations Gervaisiennes pour avoir des conditions d'accueil du public, de prise de rendez-vous, un peu plus agréables. Nous sommes en train de mener une réflexion pour trouver un endroit qui sera plus adéquat, et qui permettrait de regrouper toutes les permanences à terme.

M. LE MAIRE :

Y a-t-il d'autres questions ? Si non, nous pouvons procéder au vote.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°91.647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique notamment son article 53,

Vu la loi n°98.1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit,

Vu la requête formulée par la Ville du Pré Saint-Gervais le 4 juin 2008,

Vu la décision du conseil d'administration du Conseil Départemental d'Accès au Droit de Seine Saint-Denis en sa séance du 9 juin 2008,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- ✓ D'approuver la convention relative à la création d'un point d'accès au droit liant la Ville du Pré Saint-Gervais au CDAD ;
- ✓ D'autoriser M. le Maire à signer la dite convention et tout avenant se rattachant à cette convention.

11 - DECISIONS prises en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Décision n°176/2008 Marchés publics Attribution du marché de service relatif à la maintenance des installations de traitement d'air des bâtiments de la ville du Pré Saint-Gervais

Décision 183/2008 Culture Convention relative à la conception et à l'animation d'un salon d'art contemporain

Décision 185/2008 Marchés publics Attribution du lot n°2 du marché relatif aux travaux entretien et de signalisation horizontale de la voirie : travaux de signalisation horizontale de la voirie et des cours d'école

Décision 197/2008 Culture Accompagnement social des ateliers théâtre prestations de services avec l'association Mystère Bouffe

Décision 198/2008 Culture Convention relative à l'association Le Samu

Décision n°204/2008 Culture Convention relative aux spectacles de contes à la bibliothèque avec l'association Agence France Promotion

Décision n°207/2008 Personnel convention de formation avec la société JVS Implicit pour une formation de perfectionnement sur le logiciel Millésime

Décision n°208/2008 Personnel convention de formation avec la société Ciril pour la formation intitulée DADSU gestion des anomalies

Décision n°209/2008 Culture convention relative à l'organisation d'ateliers de création de théâtre d'ombre avec l'association Bibliothèques en Seine Saint-Denis

Décision n°211/2008 Personnel convention de formation avec la société Ciril pour la formation intitulée Civil Net RH décideur paie absences

Décision n°212/2008 Convention déclaration sans suite de la mise en concurrence relative à la dératisation et la désinsectisation des réseaux d'égouts et des bâtiments de la ville du Pré Saint-Gervais

Décision n°213/2008 Personnel examen psychotechnique obligatoire pour les adjoints techniques territoriaux exerçant les missions de conducteurs de véhicule

Décision n°214/2008 Multi accueil municipal la crèche du Belvédère le RAM et le lieu accueil parents enfants convention de prestation de spectacle avec la Francilienne des spectacles

Décision n°216/2008 Convention de prestation de service avec le CIG petite couronne pour une action de conseil en recrutement

Décision n°217/2008 Convention relative à l'acquisition d'une solution logicielle pour la gestion cartographique des dossiers d'urbanisme de la ville du Pré Saint-Gervais

Décision n°218/2008 Classes transplantées convention avec la ligue du Val de Marne

Décision n°219/2008 Contrat de prestation de vérifications périodiques n°079731.03 passé avec la société APAVE Parisienne

Décision n°221/2008 Convention relative à l'achat de deux véhicules particuliers pour le garage de la ville du Pré Saint-Gervais

Décision n°222/2008 Personnel Colloque de l'association nationale des directeurs de l'éducation des villes

Décision n°223/2008 Classes transplantées convention avec la ligue de l'enseignement du Val de Marne

Décision n°001/2009 Contrat d'entretien des installations de distribution d'heure passée avec la société Horelec

Décision n°002/2009 Colloque de l'Association Nationale des directeurs de l'Education des Villes

Décision n°003/2009 Convention relative à l'impression et au façonnage de supports de communication pour la ville du Pré Saint-Gervais

Décision n°004/2009 Convention d'honoraires et d'intervention avec Maître TOSONI

Décision n°005/2009 Convention de formation avec le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de Seine Saint-Denis

Décision n°006/2009 Convention de formation avec la société DIETITUDE pour le stage "Les repas livrés en crèche"

Décision n°007/2009 Convention de formation avec l'association Léo Lagrange pour l'organisation d'un stage BAFA

Décision n°008/2009 Attribution du marché de service relatif à la dératisation et la désinsectisation du réseau d'égouts et des bâtiments de la ville du Pré Saint-Gervais

Décision n°009/2009 Attribution du marché relatif à la fourniture de consommables de produit et de matériel d'entretien pour la ville du Pré Saint-Gervais lot n°1 acquisition de produits d'entretien

Décision n°010/2009 Attribution du marché relatif à la fourniture de consommables de produit et de matériel d'entretien pour la ville du Pré Saint-Gervais lot n°2 acquisition de produits d'entretien

Décision n°011/2009 Contrat de prêt des outils de communication du Syctom de l'agglomération parisienne à la ville du Pré Saint-Gervais

Décision n°012/2009 Convention relative à la fourniture d'un service de téléphonie mobile pour la ville et le CCAS du Pré Saint-Gervais

Décision n°014/2009 Convention de formation avec la société Standard Service pour la formation à l'utilisation du standard téléphonique de la ville



Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 51.

Le Pré Saint-Gervais, le

La secrétaire de séance

Martine BAUDAERT

Le Maire

Gérard COSME